



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le - **8 JUIN 2021**

**LE MINISTRE**

Le Ministre  
de l'Agriculture et de l'Alimentation

à

Mesdames et Messieurs  
les représentants du personnel  
Au comité technique ministériel

Mesdames et Messieurs les Représentants du personnel au comité technique ministériel,

Les agents du ministère affectés aux missions de contrôle en abattoir au sein des directions départementales chargées de la protection des populations exercent une activité régalienne essentielle qui contribue, au quotidien, à la sécurité sanitaire de notre alimentation.

Malgré les difficultés d'exercice liées à la crise COVID 19, ils assurent avec compétence et sens du service public la permanence de la présence de notre ministère au plus près des filières d'abattage découpe.

Dans ce contexte, il m'a paru légitime de porter en interministériel une demande visant à établir pour ces agents des taux horaires de travail de nuit identiques à ceux retenus, fin 2019, pour les agents exerçant leur activité au sein des services chargés de l'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières.

Cette demande vient d'être validée en interministériel.

Ainsi, de manière rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le taux horaire de travail normal de nuit sera porté pour l'ensemble des personnels fonctionnaires et contractuels chargés du contrôle en abattoir à 14,93 €, soit un doublement du taux actuel.

.../...

Je tenais à vous en informer. Dans le prolongement des orientations déjà retenues au titre du plan de relance, cette décision vise à contribuer à la qualité d'exécution des missions en abattoirs à laquelle je suis et reste particulièrement attentif.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les représentants du personnel au comité technique ministériel, à l'assurance de ma parfaite considération.

*Très Respectueusement,*

Julien DENORMANDIE